



NOTE CIRCULAIRE N°700/102 /INSP/AGRI/H-KAT/2021

EN APPLICATION DE L'ARRETE INTERMINISTERIEL N°188/CAB/MIN/AGRI/2013 ET N°1016/CAB/MIN/FINANCES/2013 DU 03 SEPT 2013 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL, EN VUE DE SECURISER LES DOCUMENTS OFFICIELS EMIS, AINSI QUE FACILITER LE COMMERCE; L'INSPECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE RAPPELLE AUX OPERATEURS ECONOMIQUES QUE LES AUTORISATIONS D'IMPORTATION DES VEGETAUX, PRODUITS VEGETAUX ET ANIMAUX VIVANTS SONT DELIVREES EN LIGNE DANS LA PLATE-FORME SEGUCE RDC PAR MON ADMINISTRATION.

N.B : PRIERE AJOUTER LE PREFIXE KAT DANS VOS REFERENCES DOSSIERS.

C.C : Excellence Monsieur le Ministre provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage et Alimentation

- Monsieur le Directeur Provincial de la DGDA
- Monsieur le Directeur Provincial de la DGRAD
- Monsieur le Directeur Provincial de l'OCC
- Madame la Coordonnatrice Provinciale de SQAV
- Madame la Coordonnatrice Provinciale de SEGUCE
- Monsieur le Président Provincial de la FEC



Fait à Lubumbashi, le 15/02/2021
L'INSPECTEUR PROVINCIAL DE L'AGRICULTURE

Dr. Baudouin KAKUDJI KABEMBA
Chef de Division